N°203 - 06/09/2013

Miel: 60 % de pertes en 2013

Suite à la pluviométrie excessive et continue du printemps et à la baisse des températures, les apiculteurs Girondins constatent une baisse de récolte 2013 en miel conséquente de l'ordre d'environ 60 %. La FDSEA a sollicité la DDTM pour lui faire part de cette situation et demander une reconnaissance en calamités agricoles pour pertes de récolte en miel. Une mission d'enquête s'est ainsi déroulée le 26 août sur Porchères et Lapouyade. Le comité départemental d'expertise s'est réuni le 3 septembre afin de valider les données qui seront examinées lors du comité national le 9 octobre prochain. Les chiffres sont éloquents, de 30 à 100 % de perte suivant les apiculteurs sur la récolte de miel de printemps. Espérons que ces chiffres suffiront à une reconnaissance en calamités...

.

Coulure et Millerandage : demande de reconnaissance en calamités agricoles

La FDSEA a demandé le 26 août 2013 par écrit et de manière officielle la mise en place d'une mission de reconnaissance des calamités agricoles pour pertes de récolte sur la vigne en 2013 suite à la coulure et au millerandage.

Cet été, la FDSEA avait alerté oralement et à de multiples reprises les services de l'Etat sur l'ampleur du phénomène. Une première estimation de la filière fait état d'une production en 2013 vraisemblablement inférieure à 4,3 millions d'hectolitres

Grêle: le Ministre sur le terrain

Le 28 août dernier et en préparation de la visite du Ministre de l'agriculture, le Préfet réunissait la "cellule de coordination" pour faire un point sur l'évaluation des dommages. Les derniers chiffres sont éloquents : 120 communes concernés, 24 000 ha agricoles impactés - essentiellement en vigne - dont 4707 ha entre 80 et 100%, un taux de perte estimé à plus de 150 millions d'euros.

Lors de cette réunion, les professionnels ont insisté sur le besoin en trésorerie pour 2014 des exploitations touchées. Les demandes d'aide en trésorerie, de prises en charge d'intérêts emprunts et de cotisations sociales ont été rappelées par la FDSEA et la Chambre aux Services de l'Etat.

Le 30 août, Stéphane le Foll, Ministre de l'Agriculture est venu visiter la Gironde. Il a ainsi pu prendre pleinement conscience de l'étendue des dégâts. Au cours de la rencontre, la FDSEA a insisté sur les mesures urgentes à mettre en place pour l'ensemble des viticulteurs et producteurs sinistrés par les intempéries du printemps et de l'été. Nous avons également rappelé de certaines évolutions réglementaires à court et moyen termes (dispositif DPA, soutien au système assurantiel...) (cf. dossier sur le site).

.

Finale Mondiale de Labour 2014 : J-365

Du 4 au 7 Septembre 2014, St Jean d'Illac accueille la Finale Mondiale de Labour, identifiée dorénavant sous le concept "les Terres de Jim".

Ce sera la plus grande manifestation agricole de plein air en Europe : 300 hectares, 300 000 personnes attendues, 2500 bénévoles, 40 délégations étrangères, une expérience unique. Et une occasion unique de communiquer sur notre projet pour l'agriculture au plan local comme au plan international :

Que souhaitent dire les exploitants agricoles girondins et leurs familles sur ce qu'ils veulent et peuvent apporter à la société en termes économiques, sociaux, territoriaux, environnementaux, culturels, gastronomiques...

Les Jeunes Agriculteurs ont lancé l'évènement à J-365 ce 4 septembre 2013.

Nous n'avons maintenant plus que 360 jours pour affiner nos messages et mobiliser du monde autour de l'organisation de ce événement grandiose, à commencer par la participation aux groupes de travail relatifs aux divers pôles d'organisation.

Et vous ? Quelle(s) pierre(s) apporterez vous à cet édifice ?

Pour vous impliquer, contactez la FDSEA (service syndical) ou Sophie -l'animatrice JA33- au 05-56-48-07-67 / contact@ja33.fr

http://www.lesterresdejim.com/fr/ https://www.facebook.com/lesterresdejim Ecotaxe : Application reportée au 1er janvier 2014

Initialement prévue pour le mois de juillet, puis repoussée au 1er octobre, la mise en place de l'écotaxe est de nouveau reportée au 1er janvier 2014 en raison de "dysfonctionnements persistants". L'écotaxe devait s'appliquer à tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes, circulant sur le réseau routier national et les principaux axes du réseau routier local.

La taxe poids lourds est perçue sur les véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Le législateur a introduit une exonération au profit :

- des véhicules d'intérêt général prioritaires ;
- des véhicules affectés à l'entretien ou à l'exploitation des routes qui sont la propriété de l'Etat ou d'une collectivité;
- des véhicules militaires ;
- des citernes exclusivement utilisées pour la collecte de lait dans les fermes ;
- des véhicules et matériels agricoles (seuls les tracteurs agricoles (à roues ou à chenilles) et les machines agricoles automotrices bénéficient d'une exonération de la taxe).

Si nous saluons l'exonération dont bénéficient ces deux dernières catégories, en revanche nous refusons les surcoûts de transport qu'engendrerait l'application de cette écotaxe aux bennes céréalières, bétaillères, citernes à produits alimentaires, citernes pour aliment du bétail, citernes à produits pulvérulents ou granulaires, fourgons.

L'agriculture française a besoin de retrouver de la compétitivité et cette charge distorsive supplémentaire est purement intolérable.

.

Vols dans les exploitations : une enquête est ouverte

Depuis plusieurs semaines, les vols dans les exploitations semblent connaître une recrudescence. Afin de faire un état des lieux précis de la situation, et de

réclamer aux pouvoirs publics une plus grande prise en compte de ces vols, **nous effectuons un recensement auprès** des adhérents.

(Contactez-nous au service syndical de la FDSEA)

La collecte de ces infos nous permettra de faire pression pour relancer l'action des forces de l'ordre en Gironde, mais aussi au plan national, via la FNSEA.

(Pour mémoire : L'action entreprise il y a quelques années par la FDSEA avec les céréaliers de la Haute Lande auprès de la Préfecture avait quelque peu porté ses fruits, aboutissant à une surveillance accrue par la gendarmerie, à quelque interpellation sur le fait et à une plus grande rigueur dans le contrôle des achats des ferrailleurs.)

.

AGENDA

- 10-11/09/2013: Séminaire FRSEA

- 11/09/2013: Réunion DRFIP / Intempéries

- 12/09/2013 : C.D.O.A.

- 17/09/2013 : R° de travail Intempéries

- 19/09/2013 : Conseil Fédéral FNSEA

- 26/09/2013: R° GRCETA-SFA - 20000 ha certifiés "criTERREs"-HVE2 (Le Porge)

- 27/09/2013 : C.T.E.A.G.

Pour plus d'infos, contactez :

Serv. Employeurs	Serv. Fiscal-Rural	Serv. Informatique	Serv. Syndical
05.56.00.73.67	05.56.00.73.65	05.56.00.73.65	05.56.00.73.60